



DECISION DU MAIRE

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Décision n° 2024/044/2385

Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique pour l'aménagement d'un complexe sportif avec piste d'athlétisme, terrains de futsal et bâtiment vestiaires pour le collège Marie-Mauron

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par le Département dans le cadre du « Contrat Départemental pour la Transition Ecologique » ;

Considérant le projet d'aménagement d'un complexe sportif avec piste d'athlétisme, terrains de futsal et bâtiment vestiaires pour le collège Marie-Mauron ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique pour le financement de l'opération « aménagement d'un complexe sportif avec piste d'athlétisme, terrains de futsal et bâtiment vestiaires pour le collège Marie-Mauron », à hauteur de 50 % du montant des travaux estimés à 1 788 725 € HT, soit 894 362 € ;

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 357 745 € HT ;

ARTICLE 3 : De dire que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 1383 « subventions » de la section investissement du budget de l'exercice en cours et de l'exercice suivant ;

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée, notifiée au Département et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public, responsable de la Trésorerie ;

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint du pôle Culture, Sports et Vie locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution ;

ARTICLE 6 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

24 MAI 2024

Fait à Cabriès, le
Le Maire

Amapola VENTRON





R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Commune de Cabriès
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

**DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE -
CONTRAT DEPARTEMENTAL
POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CDTE)**

**Aménagement d'un complexe sportif avec piste d'athlétisme,
terrains de futsal et bâtiment vestiaires
pour le collège Marie-Mauron**

Plan de financement prévisionnel

COUT HT	FINANCEMENTS	
1 788 725 €	ANS - FFF (18,82% - Plan 5000 équipements 2024)	336 618 €
	Département : (50%)	894 362 €
	Région Sud PACA : (11,18%)	200 000 €
	Autofinancement réel Commune : (20%)	357 745 €
TOTAL HT : 1 788 725 €	TOTAL FINANCEMENTS : (Taux 100%)	1 788 725 €

Rappel : Le plan de financement définitif reprend toutes les subventions allouées pour le financement du projet.

Je soussignée, Amapola VENTRON, Maire de la commune de CABRIES atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Cabriès, le

24 MAI 2024



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240524-DEC_2024_044-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024